Patrimoine canadien | Canadian Heritage

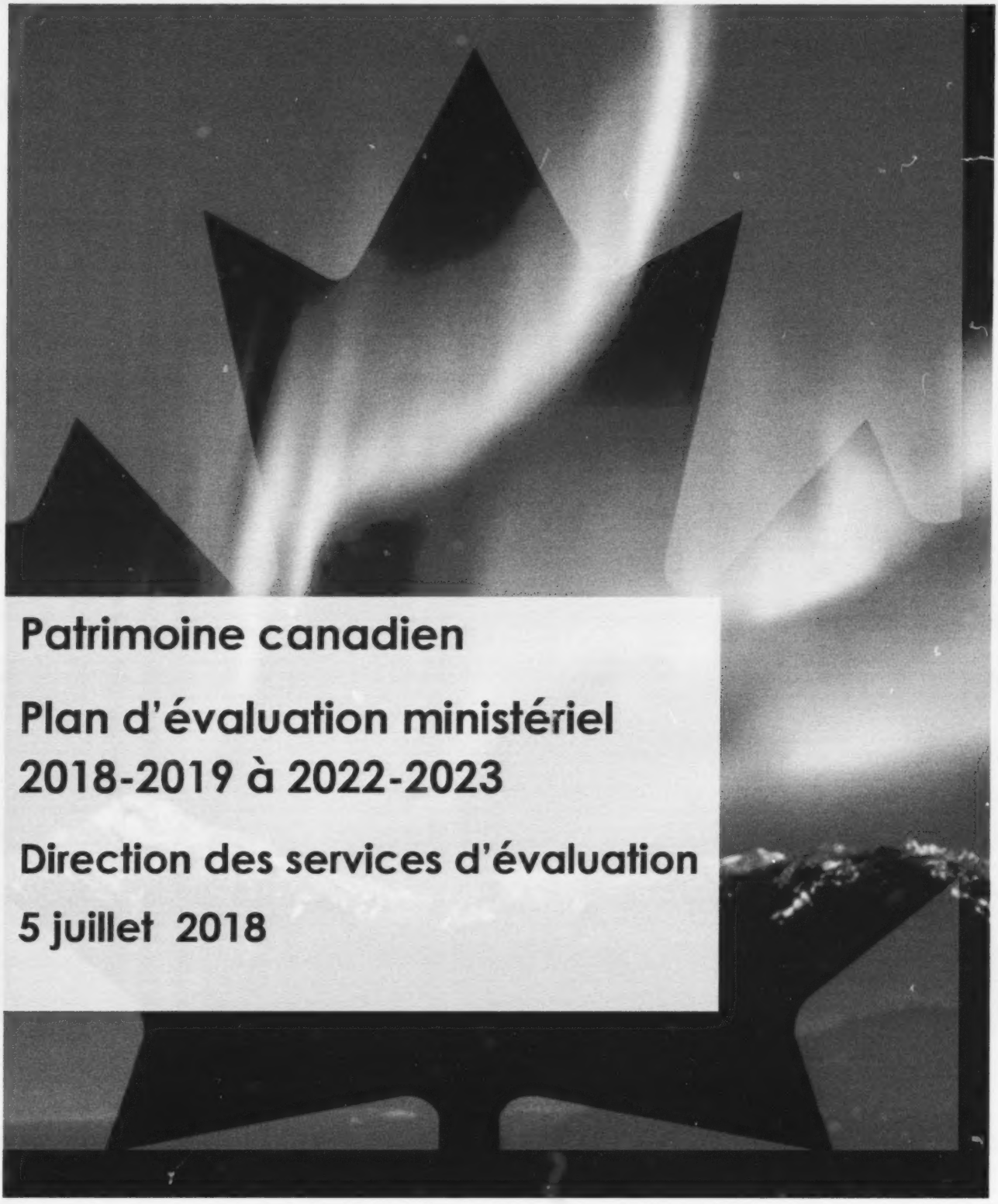

Patrimoine canadien

Plan d'évaluation ministériel 2018-2019 à 2022-2023

Direction des services d'évaluation

5 juillet 2018

Canada

Plan d'évaluation ministériel 2018-2019 à 2022-2023

Période de 2018-2019 à 2022-2023
Direction des services d'évaluation
5 juillet 2018

This publication is also available in English.

Cette publication est disponible sur demande dans d'autres formats.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML sur le site web de Patrimoine Canadien.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018.
No de catalogue : CH1-39F-PDF
No ISSN : 2561-0171

Message du sous-ministre

J'approuve le Plan d'évaluation quinquennal du ministère du Patrimoine canadien pour les exercices 2018-2018 à 2022-2023, que j'ai soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, tel qu'exigé par la Politique sur les résultats.

Je confirme que ce Plan d'évaluation ministériel quinquennal continu :

- planifie l'évaluation, au moins tous les cinq ans, de tous les programmes de subventions et de contributions en cours dont les dépenses réelles moyennes pour cinq ans sont supérieures ou égales à cinq millions de dollars par année, conformément aux exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des fonds publics*;
- répond aux exigences des Procédures obligatoires pour les évaluations;
- répond aux exigences du système de gestion des dépenses, notamment, selon le cas, les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor et les examens portant sur alignement des ressources.

Je m'assurerai que ce plan sera mis à jour tous les ans et je fournirai des renseignements sur sa mise en œuvre au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, tel qu'exigé.

Je suis convaincu que les évaluations contribueront à l'amélioration des programmes de Patrimoine canadien.

Original signé par :

Graham Flack
Sous-ministre
Patrimoine canadien

Table des matières

Introduction 1
Contexte ministériel 1
Mandat et rôle de Patrimoine canadien 1
La Direction des services d'évaluation à PCH 4
Rôle de la fonction d'évaluation à PCH 4
Structure de gouvernance pour l'évaluation 4
Priorités de la DSE 5
Structure organisationnelle et planification des ressources 6
Ressources financières consacrées à la fonction d'évaluation 6
Gestion des projets d'évaluation et optimisation des ressources 6
Réalisations de 2017-2018 8
Projets d'évaluation menés en 2017-2018 8
Autres activités réalisées en 2017-2018 9
Aperçu de l'exercice de planification annuel 11
Projets d'évaluation prévus de 2018-2019 à 2022-2023 12
Portée des dépenses de programmes directes (DPD) 12
Calendrier du PEM pour la période 2018-2019 à 2022-2023 13
Planification d'autres activités d'évaluation en 2018-2019 14
Sommaire des activités à être entreprises par la DSE 16
Annexe 1 – Répertoire des programmes de 2018-2019 de PCH 17
Annexe 2 – Fonction d'évaluation à PCH 18
Annexe 3 – Calendrier des évaluations pour les exercices 2018-2019 à 2022-2023 19
Annexe 4 – Modèle logique de la DSE 23
Annexe 5 – Aperçu des résultats des consultations lors de la planification des évaluations 24
Annexe 6 – Aperçu des progrès réalisés par la DSE concernant le PEM 2017-2018 à 2021-202225

Liste des acronymes et des abréviations

BDPV	Bureau du dirigeant principal de la vérification
CMR	Cadre ministériel des résultats
CRPIE	Comité sur les résultats, la planification intégrée et l'évaluation
CT	Conseil du Trésor
DPD	Dépenses de programmes directes
DSE	Direction des services d'évaluation
ETP	Équivalent temps plein
LGFP	Loi sur la gestion des finances publiques
MC	Mémoire au Cabinet
PAD	Plans d'action de la direction
PAQA	Programme d'assurance de la qualité et d'amélioration
PCH	Patrimoine canadien
PEM	Plan d'évaluation ministériel
PM	Plan ministériel
PMSC	Projet de modernisation des subventions et contributions
PIR	Profils de l'information sur le rendement
PSPAM	Politiques stratégiques, de la planification et des affaires ministérielles
RH	Ressources humaines
RP	Répertoire des programmes
RE	Responsabilité essentielle
S et C	Subventions et contributions
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SM	Sous-ministre
SMA	Sous-ministre adjoint
UPP	Unité des pratiques professionnelles

Introduction

Le présent document décrit le Plan d'évaluation ministériel (PEM) (le Plan) quinquennal de Patrimoine canadien (PCH) (le Ministère), élaboré conformément aux exigences législatives et aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).

Le but du PEM est d'assurer que le Ministère respecte les obligations de reddition de comptes liées aux évaluations tout en se dotant d'un plan stratégique pour la fonction d'évaluation. Le Plan constitue également un outil de gestion important pour le chef de l'évaluation, et appuie le sous-ministre (SM) dans l'accomplissement de ses obligations en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et de l'ensemble des politiques du Conseil du Trésor (CT) relatives à l'évaluation.

Conformément à la Politique sur les résultats, le document présente clairement la portée des évaluations prévues pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Le Plan garantit que PCH entreprendra des évaluations des programmes de subventions et de contributions (S et C) dont les dépenses réelles moyennes sur cinq ans sont égales ou supérieures à cinq millions de dollars par année. Il examine aussi le besoin d'évaluer les programmes de S et C dont les dépenses réelles moyennes sur cinq ans sont inférieures à cinq millions de dollars par année afin d'utiliser la marge de manœuvre offerte par la Politique sur les résultats. Le Plan comprend également des évaluations conformes aux engagements pris dans le cadre des présentations au CT. Le chef de l'évaluation continuera de travailler avec la haute direction pour s'assurer que la conception des évaluations permet de répondre aux exigences de la Politique ainsi qu'aux principaux besoins d'information de la direction ou des intervenants associés à chaque programme.

Contexte ministériel

Mandat et rôle de Patrimoine canadien

Patrimoine canadien est le ministère fédéral qui, avec les organismes de son portefeuille, joue un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens.

Le mandat du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et met l'accent sur le renforcement et la promotion « de l'identité et des valeurs, du développement culturel et du patrimoine canadien ». La *Loi* établit les responsabilités spécifiques de la ministre du Patrimoine canadien et de la ministre des Sports et des Personnes handicapées, telles qu'elles sont énoncées dans les lois et règlements fédéraux, ainsi que dans les décrets en conseil[1].

Les activités ministérielles sont en grande partie structurées par des programmes et des politiques qui favorisent un environnement où les Canadiens peuvent profiter d'expériences culturelles dynamiques, célébrer leur histoire et leur patrimoine, et bâtir des collectivités fortes. Le Ministère investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos deux langues officielles, les langues autochtones, nos athlètes et le système sportif.

[1] Plan ministériel 2018-2019 — Patrimoine canadien

Le Cadre ministériel des résultats (CMR), mis en œuvre en novembre 2017, énonce cinq responsabilités essentielles (RE) qui représentent bien le mandat du Ministère[2]. Les cinq RE et les programmes, décrits dans le Répertoire des programmes (RP) 2018-2019 de PCH, sont présentés à l'annexe 1.

Selon le Budget principal des dépenses 2018-2019[3], PCH prévoit dépenser plus de 1,31 milliard de dollars en programmes, politiques, initiatives et services, dont environ 80 % vont directement aux bénéficiaires sous forme de paiements de transfert. Les dépenses totales prévues pour 2018-2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous, selon les RE et les services internes du Ministère.

Tableau 1 : budget principal des dépenses 2018-2019 de PCH

Responsabilités essentielles	Prévisions des dépenses
RE1 – Créativité, arts et culture	455 263 866 $
RE2 – Patrimoine et célébrations	102 476 520 $
RE3 – Sport	215 874 018 $
RE4 – Diversité et inclusion	90 049 755 $
RE5 – Langues officielles	368 561 899 $
Services internes	78 596 841 $
Budget total	**1 310 822 919 $**

Source : Plan ministériel 2018-2019 – Patrimoine canadien. Les chiffres comprennent les dépenses suivantes : les salaires, le fonctionnement et l'entretien, le capital, les dépenses prévues par la loi, les S et C et le coût des régimes d'avantages sociaux des employés.

Le premier ministre a confié à la ministre du Patrimoine canadien le mandat d'exécuter le plan du gouvernement visant à renforcer les industries de la culture et de la création du Canada, et a confié à la ministre des Sports et des Personnes handicapées le mandat de promouvoir la santé des Canadiens au moyen du sport et des loisirs, et de faire en sorte que les Canadiens qui ont un handicap puissent compter sur une meilleure accessibilité et des possibilités accrues[4].

Ces mandats reposent principalement sur ce qui suit :

- un engagement à favoriser un gouvernement transparent, honnête et redevable envers les Canadiens et les Canadiennes; un gouvernement qui respecte les normes d'éthique les plus rigoureuses, porte une attention soutenue à la gestion des fonds publics et observe la plus grande prudence dans ce domaine,
- un engagement à faire l'essai de nouvelles approches pour remédier aux problèmes actuels et améliorer la prestation des programmes;
- une approche coordonnée en matière d'analyse comparative entre les sexes plus qui soutient la recherche, l'élaboration de politiques et l'atteinte de résultats en ce qui concerne la promotion

[2] Pour de plus amples renseignements sur les responsabilités essentielles du Ministère, veuillez consulter le « Plan ministériel 2018-2019 — Patrimoine canadien ».

[3] Plan ministériel 2018-2019 — Patrimoine canadien

[4] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien

de l'égalité entre les sexes au Canada, et qui s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement du Canada de miser sur la force du Canada en tant que société diversifiée et inclusive.

Comme il est indiqué dans le Plan ministériel 2018-2019, le Ministère vise l'atteinte des résultats suivants :

1. le secteur créatif s'est adapté au virage numérique et joue un rôle central dans le développement et la promotion de la culture canadienne au pays et à l'étranger qui reflète la diversité du Canada;
2. le sentiment d'appartenance, de fierté et d'appréciation de la diversité des Canadiens est accru;
3. la dualité linguistique est renforcée et les Canadiens ont une meilleure appréciation de ses avantages;
4. la culture autochtone est promue et appréciée, et les langues autochtones sont promues, revitalisées et préservées;
5. le gouvernement est ouvert, innovateur et moderne dans la prestation de services et la participation numérique des Canadiens;
6. une Stratégie nationale de haute performance pour le sport en réponse aux recommandations de l'Examen de l'approche d'excellence ciblée (2017) sera lancée.

L'expérimentation @ PCH

Dans la foulée de l'engagement pris par le gouvernement du Canada envers l'innovation et l'expérimentation, PCH encourage et appuie l'élaboration et l'exécution de projets d'expérimentation bien conçus dans le cadre des programmes et des politiques. À ce titre, PCH a élaboré un cadre d'expérimentation, guidé par l'orientation du gouvernement du Canada et qui s'harmonise avec celle-ci. Parallèlement, le Ministère a pris des mesures pour accroître ses connaissances et renforcer sa capacité de mener des expériences solides en vue d'améliorer l'élaboration des politiques et des programmes. Par conséquent, le Ministère a adopté un programme pour les trois prochains exercices financiers visant à clarifier certaines des principales caractéristiques de l'approche d'expérimentation ministérielle qui sera mise en place. La direction s'attend à ce que l'expérimentation ait lieu dans tous les secteurs d'activité, le niveau de rigueur et d'ambition augmentant chaque année. Les activités d'expérimentation qui seront menées au cours des trois prochaines années devraient suivre le cycle « planification, rapports et approbations », et être mises en valeur par certains processus et produits ministériels comme l'évaluation.

Dans ce contexte, la Direction des services d'évaluation (DSE) continuera de travailler avec les principaux intervenants afin d'évaluer les résultats et d'obtenir des conclusions rapides pour éclairer les étapes suivantes. En outre, certaines questions ou études de cas consacrées aux activités d'expérimentation seront incluses dans les évaluations futures, le cas échéant.

La Direction des services d'évaluation à PCH

Rôle de la fonction d'évaluation à PCH

La DSE a pour mandat de fournir des évaluations de qualité et en temps opportun en vue d'appuyer la reddition de comptes, la prise de décisions, la gestion des dépenses, l'amélioration continue des programmes et l'élaboration des politiques à PCH. De plus, la DSE offre des services consultatifs à la haute direction du Ministère dans divers domaines, dont la préparation des mémoires au Cabinet (MC), les présentations au CT et les activités de mesure du rendement.

Outre ses principales activités, qui consistent à réaliser des projets d'évaluation, la DSE mène diverses activités visant à soutenir et à renforcer la fonction d'évaluation du Ministère par l'entremise de son Unité des pratiques professionnelles (UPP). En plus des responsabilités liées à la planification, à la reddition de comptes et à la liaison interne et externe, l'UPP élabore des outils et des documents d'orientation pour veiller à l'efficacité et à l'efficience de la fonction. Le cadre de la fonction d'évaluation de PCH est présenté à l'annexe 2.

La DSE soutient efficacement le Ministère dans la démonstration des résultats pour les Canadiens en réalisant, chaque année, une dizaine d'évaluations. En publiant des rapports d'évaluation et en offrant des services de consultation et d'orientation en temps opportun, la DSE remplit son rôle de fournir des données probantes pour éclairer la prise de décisions et soutenir l'amélioration des programmes. Le modèle logique de la DSE est présenté à l'annexe 4.

Structure de gouvernance pour l'évaluation

En novembre 2017, la DSE a été intégrée dans la Direction générale, politique, planification et recherche stratégiques au sein du secteur Politique stratégique, planification et affaires ministérielles (PSPAM). La sous-ministre adjointe (SMA) de PSPAM assume le rôle de chef de l'évaluation.

Le chef de l'évaluation et le directeur général de la Direction générale, politique, planification et recherche stratégiques sont appuyés par le directeur et le personnel de la DSE. Le chef de l'évaluation préside le Comité sur les résultats, la planification intégrée et l'évaluation (CRPIE), qui agit à titre de comité de mesure du rendement et d'évaluation à PCH. Le CRPIE sert d'organe de décision sur les questions relatives à l'évaluation, à la mesure du rendement et au risque. Ce comité examine les produits livrables liés à la responsabilisation, à la planification, à la mesure du rendement et aux activités de gestion intégrée du risque. Le chef de l'évaluation veille à ce que le PEM, les paramètres de l'évaluation, les rapports d'évaluation et les résultats du suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la direction en réponse aux recommandations de l'évaluation soient soumis en temps voulu au CRPIE. Une fois approuvés par le CRPIE, ces documents (à l'exception des paramètres) sont présentés pour approbation au Comité exécutif, présidé par le SM.

Priorités de la DSE

Pour s'acquitter de son mandat, la DSE mettra l'accent sur les priorités suivantes en 2018-2019, tout en soutenant les priorités de PCH et celles du gouvernement du Canada.

- Réaliser des évaluations de haute qualité en temps opportun, dans les limites du budget et conformément aux normes professionnelles, afin d'appuyer la prise de décisions et de répondre aux obligations légales et aux exigences du CT.
- Enrichir la capacité de la DSE en investissant dans les ressources humaines et en faisant la promotion d'un milieu axé sur la pensée novatrice.
- Collaborer avec les responsables des programmes pour promouvoir le programme de modernisation et d'expérimentation.
- Mettre en œuvre le programme d'assurance de la qualité et d'amélioration (examen du processus, des outils, du modèle).
- Veiller à ce que les rapports d'évaluation soient rendus publics en temps opportun.
- Encourager la mise en œuvre en temps opportun des plans d'action de la direction (PAD) en réponse aux recommandations découlant des évaluations.

Risques et stratégies d'atténuation de la DSE

Dans le cadre du processus de planification du PEM, la DSE effectue une évaluation des risques afin de déterminer et d'atténuer les risques susceptibles de nuire à la réalisation de son mandat. Cette approche proactive vise à assurer que la DSE respecte ses priorités annuelles et qu'elle fournit des évaluations en temps voulu. Afin de soutenir une planification efficace, la DSE a recensé les principaux risques ci-dessous pour ce cycle de planification.

Risque de la DSE	Réponse
Capacité et ressources insuffisantes pour répondre à la demande accrue d'examen rapide des MC et des présentations au CT, notamment les annexes sur les résultats, tout en continuant de fournir des évaluations de haute qualité en temps opportun.	Élaborer une stratégie interne pour répondre à la demande accrue en allouant une ressource supplémentaire pour soutenir le processus d'examen des MC et des présentations au CT, notamment les annexes respectives sur les résultats.
Les délais de mise en œuvre des plans d'action de la direction en réponse aux recommandations de l'évaluation peuvent avoir une incidence sur les résultats et sur l'efficacité du Ministère.	Travailler avec le personnel des programmes afin d'avoir une compréhension commune de ce que l'on considère comme suffisant pour conclure les recommandations de l'évaluation. Entreprendre des suivis de mi-année en mettant l'emphase sur les actions à mettre en œuvre au cours de l'année financière.
L'absence de données suffisantes sur le rendement des programmes pourrait nuire à la qualité des évaluations.	La DSE continuera : • d'aider les responsables de programme à s'assurer, pour chaque MC et présentation au CT, notamment les annexes respectives sur les résultats, que les

	plans de données sur le rendement et les évaluations sont suffisants et que les renseignements sur les évaluations antérieures sont équilibrés et représentés avec exactitude; • de conseiller les responsables de programme sur la disponibilité, la qualité, la validité et la fiabilité des indicateurs et des renseignements contenus dans le profil d'information sur le rendement, notamment leur utilité pour l'évaluation.

Structure organisationnelle et planification des ressources

La DSE compte actuellement 18 équivalents temps plein (ETP), dont 13,5 se consacrent exclusivement aux engagements prévus dans le PEM. Les autres employés font partie de l'UPP et du bureau du directeur.

La DSE continuera de renforcer la capacité interne d'évaluation grâce, entre autres, au perfectionnement professionnel, à la formation et au recrutement. Pour s'acquitter de son mandat, la DSE tient compte des ressources nécessaires et disponibles, et de la durée de chaque projet d'évaluation selon le niveau de risque et la complexité. Compte tenu du plan ambitieux pour 2018-2019, la DSE continuera d'embaucher des employés chevronnés tout en tirant parti de ressources externes pour mener à bien le PEM. Un nouvel outil de service de passation de marchés a été mis en œuvre en 2017-2018 pour une période de trois ans, ce qui permettra d'économiser du temps et des efforts lors de l'embauche de ressources externes.

Ressources financières consacrées à la fonction d'évaluation

Le budget permanent alloué à la réalisation des projets d'évaluation, en vigueur depuis 2016-2017, a conféré une plus grande stabilité à la DSE. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des dépenses d'évaluation et des ressources humaines prévues pour 2018-2019.

Tableau 2 : budget prévu de la DSE pour l'exercice 2018-2019

Type de dépense	Budget estimé
Salaires (services votés)	2 132 000$
Dépenses non salariales*	797 000$
Fonds à recevoir des secteurs**	132 000$
Total	**3 061 000$**
Équivalents temps-plein* **	**22**

*Budget de fonctionnement, non affecté à la réalisation du PEM

**Ce montant inclut les fonds alloués aux évaluations dans des présentations au CT

***Incluant les employés qui seront embauchés tout au long de l'année

Gestion des projets d'évaluation et optimisation des ressources

La DSE s'engage à toujours chercher des façons économiques de réaliser les évaluations. Lorsqu'elle réalise ses projets d'évaluation, la DSE utilise l'expertise d'autres services à l'interne,

comme le Groupe de recherche sur les politiques et la Direction générale de la gestion des finances (planification financière et Centre d'expertise en subventions et contributions). Des ressources externes ciblées sont aussi engagées pour mener des études spécialisées ou pour combler des besoins temporaires. Cette démarche hybride garantit la souplesse et la valeur ajoutée de la DSE.

Pour mener à bien ses activités, la DSE continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à offrir des produits et des services d'évaluation pertinents, de haute qualité, en temps opportun et de façon économique. Ces stratégies comprennent notamment :

- tirer parti de la marge de manœuvre offerte dans la Politique pour calibrer et harmoniser la portée des travaux avec les besoins de la direction;
- prévoir une période de contingence à l'étape de planification de chaque projet afin de pouvoir réagir en cas d'imprévu;
- envisager l'application de méthodes et de processus d'évaluation novateurs pour surmonter les difficultés (p. ex. disponibilité de données sur le rendement);
- collaborer avec le Bureau du dirigeant principal de la vérification (BDPV) de PCH pour réduire les chevauchements ou le fardeau excessif pour les programmes;
- évaluer les risques liés aux programmes aux fins de planification de l'évaluation pour déterminer de façon efficace les ressources requises pour un projet d'évaluation;
- envisager la possibilité de regrouper des programmes aux fins d'évaluation, dans certains cas. Les évaluations groupées permettent d'économiser des ressources humaines et financières, mais elles comportent également un niveau de risque plus élevé.

Réalisations de 2017-2018

Projets d'évaluation menés en 2017-2018

Le tableau qui suit montre les progrès réalisés par la DSE dans le cadre du PEM 2017-2018 à 2021-2022. Il y avait 13 projets actifs couvrant 15 programmes et initiatives. De ce nombre, six projets sont terminés et sept se poursuivront en 2018-2019.

Tableau 3 : projets d'évaluation menés en 2017-2018

Évaluations terminées (au 31 mars 2018)

No	# RP	Nom du programme	État au 31 mars 2018 / Date de fin prévue	Tel que planifié
1	2.3.1	Programme Développement des communautés de langue officielle	Approuvée en mai 2017 (évaluation groupée)	√
	2.3.2	Programme de mise en valeur des langues officielles	Approuvée en mai 2017 (évaluation groupée)	√
2	2.3.3	Programme de coordination de langues officielles – partie A coordination horizontale de la Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018 : éducation, immigration, communautés	Approuvée en mai 2017	√
3	Inclus dans 2.3.1 et 2.3.2	Programme de coordination de langues officielles-Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018	Approuvée en mai 2017	√
4	1.3.4	Institut canadien de conservation	Approuvée en juin 2017	√
5	2.1.1	Programme des célébrations et des commémorations	Approuvée en mars 2018	Selon la date révisée
6	2.2.5	Multiculturalisme	Approuvée en mars 2018	√

Évaluations se poursuivant en 2018-2019 (au 31 mars 2018)

No	# RP	Nom du programme	État au 31 mars 2018 / Date de fin prévue	Tel que planifié
1	2.1.3	Cérémonial d'État et protocole (Programme de subvention fédérale pour les lieutenant-gouverneurs)	avril 2018	Selon la date révisée
2	1.1.5	Programme de financement du Harbourfront Centre	juillet 2018	Selon la date révisée
3	1.2.10	TV5	octobre 2018	Selon la date révisée
4	1.1.3	Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	novembre 2018	√
5	2.2.4	150e anniversaire de la confédération	mars 2019	√
6	1.1.1	Fonds du Canada pour la présentation des arts	avril 2019 (évaluation groupée)	√
	1.1.2	Fonds du Canada pour les espaces culturels	avril 2019 (évaluation groupée)	√
	1.1.4	Fonds du Canada pour l'investissement en culture	avril 2019 (évaluation groupée)	√
7	S/O	Stratégie emploi jeunesse (Évaluation menée par Emploi et développement social Canada / PCH Jeunesse Canada au travail)	Mars 2020	S/O

Autres activités réalisées en 2017-2018

En plus d'effectuer des projets d'évaluation, la DSE a mené diverses activités au cours du dernier exercice. Voici une description de certaines des activités réalisées.

Avis et conseils

La DSE fournit constamment des services-conseils à la haute direction du Ministère dans divers domaines, notamment de la rétroaction et des conseils relatifs à la préparation de 20 MC et présentations au CT, et a contribué à l'élaboration du CMR et de 13 profils d'information sur le rendement (PIR), ainsi que d'autres documents de planification et de rendement (p. ex. PM, Rapport ministériel sur les résultats, modalités de programme, profil de risque du Ministère). La DSE a aidé le groupe de travail sur le Projet de modernisation des subventions et contributions (PMSC) à PCH, surtout en ce qui a trait aux deux objectifs suivants : 1) optimiser la collecte et l'utilisation des données à l'appui de la production de rapports sur le rendement; 2) élaborer une méthode permettant de mesurer l'efficacité financière du PMSC, notamment les indicateurs d'efficacité relatifs à l'exécution des programmes.

Suivi des recommandations découlant des évaluations

Conformément à la Politique, la DSE mène des activités de suivi auprès des responsables de programme afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Plans d'action de la direction (PAD) approuvés en réponse aux recommandations découlant des évaluations. Il existe un suivi systématique, une fois par an, des PAD. La DSE surveille l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des évaluations et rend compte des résultats de ces activités de suivi au CRPIE et au Comité exécutif. Les tableaux de bord affichant les résultats de 2016-2017 ont été publiés sur l'intranet de PCH à la suite de l'approbation du SM.

Selon les résultats de 2016-2017 et reconnaissant que les responsables de programme demeurent imputables de la mise en œuvre de leur PAD en réponse aux recommandations de l'évaluation, la DSE a adopté une nouvelle approche visant à favoriser l'augmentation du taux de mise en œuvre en temps opportun des PAD. Cette approche inclut une collaboration avec les programmes afin d'avoir une compréhension commune de ce qui est considéré suffisant pour fermer les recommandations d'évaluation. L'approche a été approuvée par le CRPIE en septembre 2017 et a été mise en œuvre dans le cadre de l'exercice de suivi 2017-2018. Il convient également de noter que les évaluations futures contiendront un nombre raisonnable de recommandations pour lesquelles les responsables des programmes seront encouragés à fixer des échéanciers réalistes à l'avenir.

Programme d'assurance de la qualité et d'amélioration

Pour veiller à l'amélioration continue et efficace de la fonction, la DSE a élaboré un cadre pour le Programme d'assurance de la qualité et d'amélioration (PAQA) en 2017-2018. Grâce à la mise en œuvre de ce cadre, la fonction d'évaluation permettra de produire continuellement des rapports d'évaluation de haute qualité qui fourniront des données fiables pour la prise de décisions.

Sondage postérieur à l'évaluation
Dans le cadre du PAQA, la DSE a confié au Groupe de recherche sur les politiques le mandat d'effectuer un sondage postérieur au projet d'évaluation afin d'obtenir des commentaires sur la pertinence et l'utilisation des évaluations en se concentrant sur les domaines suivants : relations, processus et rapport, pertinence et gestion des projets d'évaluation. Les résultats sont utilisés par la DSE pour évaluer ses forces et cerner les domaines à améliorer.

Expérimentation
La DSE a offert du soutien à certains groupes, en fonction des besoins, et a participé au groupe de travail chargé de fournir des conseils stratégiques en matière d'expérimentation. À ce titre, la DSE a élaboré, en collaboration avec le BDPV, des pratiques de gestion à l'appui de l'expérimentation à PCH. Ce document vise à permettre à PCH de réaliser son programme d'expérimentation dans le contexte de l'innovation, tout en veillant à la gestion responsable des fonds publics et à la reddition de comptes à cet égard. Les principaux piliers sont : gouvernance et surveillance; gestion des risques; gestion des ressources humaines; gestion de projet; gestion financière; surveillance et rapports. Ensemble, ces éléments visent à soutenir les processus et les pratiques d'expérimentation à un niveau stratégique, ainsi que les expériences individuelles, car les deux sont nécessaires pour réussir.

En plus de fournir des conseils stratégiques, la DSE a dirigé deux séries d'ateliers destinés aux fonctionnaires fédéraux dans le but d'améliorer leur compréhension des méthodes expérimentales et de promouvoir leur utilisation dans un large éventail de politiques et de programmes gouvernementaux. Les ateliers ont été conçus pour cibler deux groupes différents d'administrateurs gouvernementaux : 1) gestionnaires principaux des programmes et des politiques; 2) évaluateurs et analystes des politiques. Une vingtaine de personnes de chacun des groupes ont participé aux ateliers présentés du 30 janvier au 1er février 2018.

En collaboration avec un consultant externe, la DSE a également dirigé l'élaboration d'une méthodologie de recherche et d'un cadre d'évaluation permettant de mettre à l'essai l'outil de financement par micro-subventions dans le cadre d'un projet pilote à PCH. L'objectif était de fournir des options de conception expérimentale, ainsi que des données sur le rendement pour appuyer la prise de décisions.

Activités de soutien courantes
Pour s'acquitter plus efficacement de son mandat, la DSE entreprend diverses activités : examen semestriel du PEM 2017-2018 à 2021-22; réponse aux activités de planification (Plan d'activités intégré, Cadre de responsabilisation de gestion, etc.); suivi mensuel et mise à jour de l'état d'avancement des projets d'évaluation et d'autres activités au moyen d'un tableau de bord; réalisation de sondages postérieurs aux projets d'évaluation; réponse aux demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Conformément aux exigences du SCT, la DSE mène des activités liées à la publication des rapports d'évaluation, notamment les PAD, après leur approbation par le SM. Les rapports et les infographies approuvés sont affichés sur canada.ca dans les deux langues officielles.

En 2017-2018, environ la moitié des rapports d'évaluation approuvés ont été affichés sur canada.ca dans le délai de 120 jours prévu pour la publication des rapports approuvés (consulter l'annexe 6 pour plus de détails). La DSE a travaillé (et continuera de travailler) avec la Direction générale des communications du Ministère afin d'améliorer le processus de publication des produits d'évaluation pour satisfaire pleinement aux exigences du SCT en ce qui concerne le délai de 120 jours prévu pour la publication des évaluations approuvées par le SM.

Aperçu de l'exercice de planification annuel

Conformément aux exigences du CT, la DSE effectue chaque année un exercice de planification afin de déterminer les projets d'évaluation qui seront réalisés au cours du prochain cycle d'évaluation quinquennal.

Univers de l'évaluation

L'univers représente le point de départ de la planification de l'évaluation. Le Répertoire des programmes 2018-2019 de PCH, qui répertorie les dépenses de programmes directes (DPD) du Ministère, a servi de critère de base pour déterminer l'univers de l'évaluation, tout en tenant compte des services internes[5]. Le CMR a également été pris en compte pour éclairer l'univers de l'évaluation. Cela permet d'avoir une vue d'ensemble de toutes les unités « évaluables » obligatoires et potentielles.

Processus de planification

Pour l'élaboration du PEM, la DSE a consulté les Procédures obligatoires décrites dans le Guide provisoire de la Politique sur les résultats du CT[6]. Des documents pertinents (PM, profil de risque du Ministère, PIR) ont également été utilisés comme référence pour tenir compte du contexte environnemental et déterminer les changements et ajouts potentiels.

Dans le cadre du processus de planification de l'évaluation, la DSE a aussi effectué une évaluation des risques aux fins de planification de l'évaluation afin de mettre à jour les renseignements sur les programmes et, en collaboration avec Gestion des finances, d'obtenir la mise à jour annuelle des niveaux de référence pour l'année à venir.

Consultations

La DSE a mené des consultations internes avec les tables de gestion sectorielles et les directions générales, ainsi que des consultations externes avec le SCT et d'autres ministères et organismes fédéraux, afin de :

- engager la haute gestion (tant des programmes que des services internes) afin d'établir les priorités ministérielles en ce qui concerne l'évaluation, et de prendre en considération les besoins spécifiques et les préoccupations exprimées par les programmes en vue d'ajuster le calendrier d'évaluation en fonction des changements au contexte et des risques;
- coordonner les efforts avec le BDPV afin :
  - d'harmoniser le PEM avec le plan de vérification axé sur le risque;

[5] Les Services internes sont intégrés dans les DPD.
[6] Dernière mise à jour en septembre 2017.

  - de s'assurer qu'il n'y a pas de double emploi ni de fardeau indu pour les programmes;
  - d'explorer la possibilité de réaliser des projets conjoints;
- communiquer avec les représentants du SCT pour :
  - demander des conseils sur la couverture des évaluations et obtenir des précisions sur les exigences liées aux évaluations dirigées par l'administration centrale ainsi que sur les activités d'évaluation à l'appui des examens des dépenses et des activités relatives à la Politique;
- communiquer avec d'autres ministères et organismes fédéraux concernant les évaluations des initiatives horizontales que PCH pourrait diriger ou auxquelles il pourrait être appelé à participer en tant que partenaire;
- tenir une séance de planification avec l'équipe de la DSE afin d'exposer les risques et les priorités de la DSE, tout en veillant à les harmoniser avec ceux de PCH, tels qu'indiqué dans le Plan ministériel 2018-2019.

Priorisation des projets d'évaluation

L'évaluation des risques aux fins de la planification des projets d'évaluation, de même que les consultations, sans oublier l'examen des documents (lignes directrices et documents du CT et du Ministère), ont servi à actualiser le calendrier d'évaluation quinquennal, tout en veillant à la répartition équilibrée des ressources et des efforts, et au respect des exigences du SCT.

Approbation

Une fois élaboré, le plan est d'abord présenté au directeur de la Direction générale, puis au directeur général et au chef de l'évaluation, et ensuite au CRPIE pour aval et au Comité exécutif pour approbation, puis finalement recommandé au SM pour approbation finale. L'attestation de l'approbation du SM suit la page titre du présent document.

Projets d'évaluation prévus de 2018-2019 à 2022-2023

Portée des dépenses de programmes directes (DPD)

Conformément à la Politique, le PEM 2018-2019 à 2022-2023 présente clairement les dépenses qui seront couvertes par les évaluations pour le prochain cycle quinquennal, et démontre que PCH a prévu des projets d'évaluation pour ce qui suit :

- programmes continus de S et C dont les dépenses réelles moyennes sur cinq ans sont égales ou supérieures à cinq millions de dollars par année pour satisfaire aux exigences de la LGFP (paragraphe 42.1) et de la Politique sur les résultats;
- programmes de S et C dont les dépenses réelles moyennes sur cinq ans sont inférieures à cinq millions de dollars par année[7];
- évaluations conformes aux engagements pris dans le cadre des présentations au CT;
- programmes sans composantes de S et C;
- services internes.

[7] Ces évaluations devraient être achevées dans un délai prolongé de six ans ou plus à compter de la dernière évaluation approuvée.

Comme l'indique le tableau 4 ci-dessous, les évaluations prévues pour les cinq prochains exercices permettent d'atteindre une couverture de 99 % des DPD. Les montants correspondent à ceux présentés dans le Budget principal des dépenses, conformément au PM 2018-2019. Les dépenses des activités de politiques[8] et des services juridiques, soit l'équivalent de 1 % des DPD, ne sont pas couvertes dans ce cycle de planification. Par conséquent, des discussions sont en cours avec les responsables de programme pour déterminer l'approche à adopter en matière d'évaluation des activités de politiques. Une fois les consultations terminées, les activités de politiques seront représentées dans le PEM.

Tableau 4 : aperçu de la couverture totale des DPD par exercice financier

Exercice financier	Montant	Couverture
Prévision totale des DPD	**1 310 822 919 $**	
Couverture annuelle	**Couverture des DPD (incluant les services internes)**	**% de couverture***
Année 1 : 2018-2019	49 125 885 $	4%
Année 2 : 2019-2020	214 410 255 $	16%
Année 3 : 2020-2021	532 745 473 $	42%
Année 4 : 2021-2022	413 678 320 $	32%
Année 5: 2022-2023	81 814 326 $	5%
Année 5: 2022-2023 (prévu de débuter mais pas compléter durant ce cycle)	7 508 051 $	1%
Total des dépenses de programmes directes**	**1 299 282 310 $**	**99%**
Dépenses de programmes directes	1 217 169 883 $	94%
Services internes***	82 112 427 $	5%

*La distribution du pourcentage de couverture étant basée sur la date de fin de projet, soit la date d'app.obation du rapport d'évaluation par le sous-ministre, les taux de couverture varient en conséquence. Toutefois, la couverture pour l'année 5 est présentée en deux sections afin de tenir compte des évaluations des programmes qui débuteront au cours de cette année, mais qui ne seront pas terminées au cours de ce cycle quinquennal.

**Le programme Cadre du marché culturel comprend quatre activités de politiques (Examen des investissements dans le secteur culturel; Radiodiffusion et communications numériques; Politique du droit d'auteur et du commerce international; Politique du film et de la vidéo) qui ne sont pas incluses dans ce cycle de planification.

***Les services juridiques ne sont pas non plus inclus puisque le montant minimal indiqué dans le budget de PCH représente le personnel administratif en place pour appuyer les services juridiques. Par conséquent, ils ont été exclus.

Calendrier du PEM pour la période 2018-2019 à 2022-2023

Le calendrier des évaluations (présenté en détail à l'annexe 3) répertorie tous les projets d'évaluation qui seront réalisés par PCH de 2018-2019 à 2022-2023. En tout, 46 programmes seront évalués au cours des cinq prochaines années, notamment les programmes de S et C (dont les dépenses réelles moyennes sur cinq ans sont égales ou supérieures à cinq millions de dollars

[8] Notamment l'examen des investissements dans le secteur culturel, la radiodiffusion et les communications numériques, la Politique du droit d'auteur et du commerce international et la Politique du film et de la vidéo.

par année, et ceux dont les dépenses réelles moyennes sur cinq ans sont inférieures à cinq millions de dollars par année), les services internes ainsi que la participation de PCH à l'évaluation horizontale de la Stratégie emploi jeunesse, dirigée par Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Outre les dates prévues des évaluations, le calendrier indique pour chaque sous-programme et initiative à évaluer : le budget, le niveau de risque associé au programme aux fins de planification des évaluations, ainsi que les dates de vérification prévues pour les trois prochaines années. Les dates de vérification ont été ajoutées au plan pour favoriser une meilleure coordination avec les programmes et pour permettre une meilleure utilisation des produits de vérification.

Tableau 5 : nouveaux projets d'évaluation qui seront lancés en 2018-2019

No	# RP	Nom du programme	Évaluation prévue Date de début-date de fin
1	1.2.5	Fonds de la musique du Canada – reporté de l'exercice 2017-2018	mai 2018 – juin 2019
2	1.2.6	Fonds du livre du Canada – reporté de l'exercice 2017-2018	mai 2018 – juillet 2019
3	2.3.3	Coordination interministérielle (section 42 de la LLO)	juin 2018 – septembre 2019
4	2.1.2	Expérience de la capitale	août 2018 – janvier 2020
5	1.2.2	Fonds des médias du Canada	janvier 2019 – avril 2020
6	S/O	Les services de communications	septembre 2018 – octobre 2019
7	1.2.7	Fonds du Canada pour les périodiques	novembre 2018 – avril 2020
8	2.1.5	Programme Échanges Canada	mars 2019 – mai 2020

En incluant les projets lancés l'année précédente qui se poursuivront en 2018-2019 (n=7) et ceux qui commenceront en 2018-2019 (n=8), 15 projets d'évaluation portant sur 15 programmes et initiatives, un service interne et une évaluation horizontale dirigée par un autre ministère seront en cours durant cet exercice.

Planification d'autres activités d'évaluation en 2018-2019

En 2018-2019, la DSE mènera d'autres activités à l'appui de la fonction et du Ministère. Ces activités sont brièvement décrites ci-dessous et ont été prises en compte dans les décisions relatives à la planification et aux ressources.

Services-conseils

En raison de la Politique sur les résultats, la DSE s'attend à une augmentation soutenue de la demande de services-conseils en matière d'évaluation pour faciliter l'examen des MC et des présentations au CT, notamment les annexes respectives sur les résultats. Dans ce contexte, l'évaluation pourrait jouer un plus grand rôle aux étapes de conceptualisation et de conception des nouveaux programmes afin de garantir que la théorie des programmes est solide et bien exposée, ou aux étapes intermédiaires du cycle de vie d'un programme pour évaluer s'il est en voie d'obtenir les résultats prévus.

Assurance de la qualité

Dans le cadre de l'amélioration continue de la fonction d'évaluation, PCH continuera de veiller à l'assurance de la qualité fondée sur les risques pour les produits d'évaluation, afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes et aux procédures en vigueur dans le domaine de l'évaluation. Un examen annuel du système aidera à confirmer son efficacité ou à l'améliorer.

Expérimentation

La DSE continuera d'aider le Ministère à mettre en œuvre son programme d'expérimentation. Il continuera de contribuer au renforcement des capacités internes pour la réalisation d'expériences ainsi qu'à l'élaboration d'outils et de ressources connexes. Étant donné que les cycles de planification et de production de rapports liés aux projets expérimentaux sont plus courts que ceux d'autres projets, et que l'évaluation des résultats exigera des méthodes d'évaluation différentes, la DSE examinera des approches afin d'obtenir des conclusions rapides pour éclairer les étapes suivantes tout en favorisant l'amélioration des politiques et des programmes.

Rapport annuel du chef de l'évaluation

La deuxième édition du Rapport annuel du chef de l'évaluation de PCH, lancée en 2017-2018, sera terminée en 2018-2019. Ce rapport viendra appuyer l'engagement du gouvernement à l'égard de la gestion axée sur les résultats et de la prise de décisions fondées sur des données probantes en présentant une analyse horizontale des constatations et des recommandations découlant des rapports d'évaluation. L'analyse croisée des constatations de l'évaluation et de l'incidence de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation permettra de dégager les tendances et les enjeux en vue de soutenir le SM et la haute direction dans la prise de décisions stratégiques, la gestion axée sur les résultats et l'amélioration des politiques et des programmes.

Évaluation neutre de la fonction d'évaluation

Conformément à la Politique sur les résultats du CT de 2016, les administrateurs généraux doivent veiller à ce qu'une évaluation neutre de la fonction d'évaluation soit effectuée au moins une fois tous les cinq ans. La prochaine évaluation neutre de la DSE est prévue en 2018-2019.

Sommaire des activités à être entreprises par la DSE

Avis et conseils

Activités liées au cycle de vie des évaluations

Activités	Description
Processus de publication	• Publication des rapports d'évaluation et activités connexes
Leçons apprises	• Tenue de séances de leçons apprises à l'interne
Sondage postérieur au projet	• Obtention de rétroaction des membres du Groupe de travail sur la valeur et l'utilité des produits et services d'évaluation pour des projets récemment terminés
Renforcement de capacités	• Poursuite d'activités de formation en groupe et de séances d'information pour le personnel

Activités de planification et de reddition de compte

Activités	Description
Services-conseils	• Avis et conseils à la haute gestion du Ministère dans divers domaines, incluant la révision des MC, les présentations au CT et les activités de mesure de rendement
Plan d'évaluation ministériel	• Revue de mi-année du PEM 2018-2019 à 2022-2023 • Mise à jour annuelle du PEM 2019-2020 à 2023-2024
Liaison interne	• Activités à l'appui des initiatives ministérielles et d'intégration (planification, gestion du risque, mesure du rendement de la DSE, etc.)
Liaison externe	• Soutien et participation à des initiatives pangouvernementales • Liaison avec le SCT, d'autres ministères, etc.
Gestion de l'information	• Restructuration du système de classement électronique pour la migration vers GCDocs • Coordination de la soumission des documents requis, dont des dossiers connexes à l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels, aux communications et aux activités de services Web
Suivi de la mise en œuvre des recommandations et des plans d'action de la direction découlant des évaluations	• Suivi des progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre des recommandations et des PAD approuvés par le SM et présentation des résultats à la gouvernance
Rapport annuel du Chef de l'évaluation	• Préparation du Rapport annuel du chef de l'évaluation de PCH

Expérimentation et autres

Activités	Description
Projets expérimentaux	• Fournir un soutien à des projets expérimentaux dans le cadre de la modernisation des programmes et intégrer des questions spécifiques aux activités d'expérimentation dans les matrices d'évaluation à l'avenir, le cas échéant
Assurance de la qualité, activités d'innovation et d'amélioration continue	• Élaboration de méthodologie, guides, outils et gabarits • Réalisation d'activités d'assurance de la qualité axées sur le risque • Élaboration et maintien d'activités relatives au processus et rapports connexes
Projet de modernisation des subventions et contributions	• Fournir des conseils et soutien en ce qui concerne la disponibilité, la qualité, la validité et la fiabilité des indicateurs à l'appui de l'évaluation

Annexe 1 – Répertoire des programmes de 2018-2019 de PCH

Responsabilités essentielles et Répertoire des programmes 2018-2019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018
Responsabilité essentielle 1 : Créativité, Arts et Culture	
Arts	1.1.1 Fonds du Canada pour la présentation des arts
	1.1.2 Fonds du Canada pour les espaces culturels
	1.1.3 Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
	1.1.4 Fonds du Canada pour l'investissement en culture
	1.1.5 Programme de financement du Harbourfront Centre
Cadre du marché culturel	1.2.9 Politique du droit d'auteur et du commerce international
	1.2.1 Radiodiffusion et communications numériques
	1.2.8 Politique du droit d'auteur et du commerce international
	1.2.3 Politique du film et de la vidéo
Soutien et développement des industries culturelles	1.2.2 Fonds des médias du Canada
	1.2.4 Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique
	1.2.10 TV 5
	1.2.6 Fonds du livre du Canada
	1.2.7 Fonds du Canada pour les périodiques
	1.2.5 Fonds de la musique du Canada
Responsabilité essentielle 2 : Patrimoine et Célébration	
Célébrations, commémorations et symboles nationaux	2.1.3 Cérémonial d'État et protocole
	2.1.2 Expérience de la capitale
	2.1.1 Programme des célébrations et des commémorations
Engagement communautaire et patrimoine	2.2.2 Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
Préservation et accès au patrimoine	1.3.1 Programme d'aide aux musées
	1.3.3 Réseau canadien d'information sur le patrimoine
	1.3.2 Programme d'indemnisation des expositions itinérantes au Canada
	1.3.4 Institut canadien de conservation
	1.3.5 Programme des biens culturels mobiliers
Apprentissage de l'histoire canadienne	2.1.4 Fonds pour l'histoire du Canada
Responsabilité essentielle 3 : Sport	
Développement du sport et performance de haut niveau	3.1.3 Programme d'aide aux athlètes
	3.1.2 Programme de soutien au sport
	3.1.1 Programme d'accueil
Responsabilité essentielle 4 : Diversité et inclusion	
Multiculturalisme	2.2.5 Programme du multiculturalisme
Droits de la personne	2.2.1 Programme des droits de la personne
	Programme de contestation judiciaire (unité fonctionnelle sous 2.2.1 dans l'AAP 2017-18 de Patrimoine canadien)
Langues et cultures autochtones	2.2.3 Programme des Autochtones
Engagement des jeunes	2.1.5 Programme Échanges Canada
	2.1.6 Les jeunes s'engagent
Responsabilité essentielle 5 : Langues officielles	
Langues officielles	2.3.1 Programme Développement des communautés de langue officielle
	2.3.2 Programme Mise en valeur des langues officielles
	2.3.3 Programme de coordination des langues officielles

Annexe 2 – Fonction d'évaluation à PCH

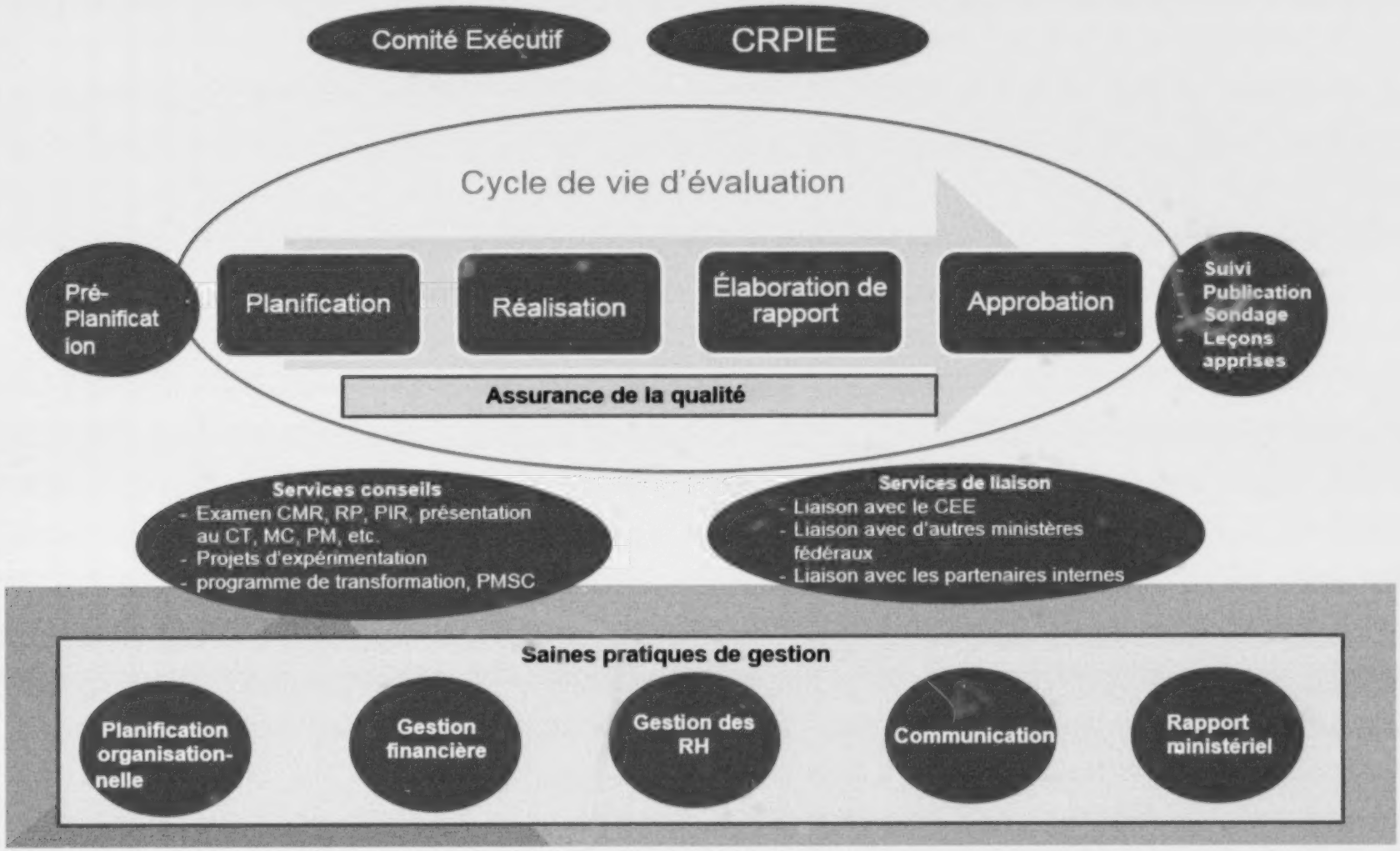

Annexe 3 – Calendrier des évaluations pour les exercices 2018-2019 à 2022-2023

Ce calendrier d'évaluation a été élaboré à partir : du PEM 2017-2018 à 2021-2022; de dispositions législatives; d'exigences du CT; d'engagements pris dans les présentations au CT; de consultations avec les cadres supérieurs les tables de gestion des secteurs les représentants du SCT et des ministères et organismes fédéraux; de la coordination avec le BDPV; de renseignements fournis dans les fiches de risque aux fins d'évaluation par les programmes et des niveaux de référence à jour obtenus de la Direction générale de la gestion financière. Les échéanciers ainsi établis tiennent compte des priorités et risques ministériels en matière d'évaluation tout en prenant en considération les besoins particuliers et les préoccupations exprimés par les programmes.

Affaires Culturelles

#	RE	# RP	Nom du programme	Dépenses prévues [redacted] ($)	Niveau de risque lié à l'évaluation[9]	Vérifications prévues 2018-2019 à 2020-2021	Montant approuvé [redacted] $	Date de début avant 2018-2019	ANNÉE 1 2018-2019	ANNÉE 2 2019-2020	ANNÉE 3 2020-2021	ANNÉE 4 2021-2022	ANNÉE 5 2022-2023
1	RE1	1.1.1	Fonds du Canada pour la présentation des arts (Groupée 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.4)	37 925 202	Modéré		126 100	Débuté en mai 2017		Fin avril 2019			
2	RE1	1.1.2	Fonds du Canada pour les espaces culturels (Groupée 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.4)	60 103 039	Modéré	T1 2018-2019	126 100	Débuté en mai 2017		Fin avril 2019			
3	RE1	1.1.3	Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	24 598 265	Modéré		126 100	Débuté en septembre 2017	Fin novembre 2018				
4	RE1	1.1.4	Fonds du Canada pour l'investissement en culture (Groupée 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.4)	25 252 539	Modéré		126 100	Débuté en mai 2017		Fin avril 2019			
5	RE1	1.1.5	Programme de financement du Harbourfront Centre	5 102 698	Modéré	2020-2021		Débuté en avril 2017	Fin juillet 2018				
7	RE1	1.2.2	Fonds des médias du Canada	135 026 799	Élevé		184 600		Début janvier 2019		Fin avril 2020		
8	RE1	1.2.5	Fonds de la musique du Canada	26 086 758	Modéré		126 100		Début mai 2018	Fin juin 2019			
9	RE1	1.2.6	Fonds du livre du Canada	39 776 024	Modéré		126 100		Début mai 2018	Fin juillet 2019			
10	RE1	1.2.4	Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique	(27 840)	Modéré	2019-2020						Début avril 2021	
11	RE1	1.2.7	Fonds du Canada pour les périodiques	78 958 712	Modéré	2020-2021	126 100		Début novembre 2018		Fin avril 2020		
12	RE1	1.2.10	TV5	11 311 539	Modéré		126 100	Débuté en mars 2017	Fin octobre 2018				

[9] Le niveau de risque aux fins de planification des projets d'évaluation est basé sur les six facteurs suivants : (1) importance relative du programme (en matière de budget), (2) capacité de gestion du rendement et solidité de la théorie du programme, (3) complexité du programme, (4) sensibilité – intérêt du public et visibilité, (5) état de préparation en vue de l'évaluation et (6) besoins particuliers en information du programme et/ou de la haute gestion. Le niveau de risque global est primordial dans la détermination du niveau d'efforts et des ressources nécessaires pour la conduite des projets d'évaluation.

Citoyenneté, Patrimoine et Régions

#	RE	# RP	Nom du programme	Dépenses prévues (PM 2018-2019) ($)	Niveau de risque lié à l'évaluation	Vérifications prévues 2018-2019 à 2020-2021	Montant approuvé (modèle de financement de la DSF) $	Date de début avant à 2018-2019	ANNÉE 1 2018-2019	ANNÉE 2 2019-2020	ANNÉE 3 2020-2021	ANNÉE 4 2021-2022	ANNÉE 5 2022-2023
13	RE2	1.3.1	Programme d'aide aux musées	23 206 217	Modéré		126 100			Début avril 2019	Fin juillet 2020		
15	RE2	1.3.2	Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada	392 925	Modéré		126 100						Début septembre 2022
16	RE2	1.3.3	Réseau canadien d'information sur le patrimoine (Groupée 1.3.3 et 1.3.4)	2 638 933	Élevé		62600				Début mars 2021		Fin mars 2023
17	RE2	1.3.4	Institut canadien de conservation (Groupée 1.3.3 et 1.3.4)	9 598 467	Élevé		126 100				Début mars 2021		Fin mars 2023
18	RE2	1.3.5	Programme des biens culturels mobiliers	1 145 273	Modéré		126 100						Début août 2022
19	RE2	2.1.4	Fonds pour l'histoire du Canada	5 035 533	Modéré		126 100			Début novembre 2019		Fin avril 2021	
20	RE4	2.1.5	Programme Échanges Canada	20 539 902	Modéré		126 100		Début mars 2019		Fin mai 2020		
21	RE4	2.1.6	Les jeunes s'engagent	2 405 549	Modéré		126 100				Début mars 2021		Fin août 2022
22	RE2	2.2.2	Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	22 751 119	Modéré		126 100			Début novembre 2019		Fin avril 2021	
23	RE4	2.2.3	Programme des Autochtones (inclus dans Initiative des langues autochtones)	44 348 093	Élevé		184 600			Début septembre 2019	Fin janvier 2021		
24	RE4	2.2.5	Multiculturalisme	12 651 024	Élevé	2019-2020	À déterminer				Début janvier 2021		Fin décembre 2022
25	RE5	2.3.1	Programme Développement des communautés de langue officielle (Groupée 2.3.1 et 2.3.2)	249 845 222	Élevé	2020-2021	126 100			Début mars 2020		Fin février 2022	
26	RE5	2.3.2	Programme de mise en valeur des langues officielles (Groupée 2.3.1 et 2.3.2)	115 687 103	Élevé	2020-2021	126 100			Début mars 2020		Fin février 2022	
27	RE5	2.3.3	B. Coordination interministérielle (article 42 de la LLO)	3 029 574	Modéré		126 100		Début juin 2018	Fin septembre 2019			

Sport, évènements majeurs et commémorations

#	RE	# RP	Nom du programme	Dépenses prévues (PSI 2018-2019) ($)	Niveau de risque lié à l'évaluation	Vérifications prévues 2018-2019 à 2020-2021	Montant approuvé (modèle de financement de la DSE) $	Date de début avant à 2018-2019	ANNÉE 1 2018-2019	ANNÉE 2 2019-2020	ANNÉE 3 2020-2021	ANNÉE 4 2021-2022	ANNÉE 5 2022-2023
28	RE2	2.1.1	Programme des célébrations et des commémorations	18 426 321	Modéré		126 100					Début juillet 2021	Fin décembre 2022
29	RE2	2.1.2	Expérience de la capitale	11 168 349	Modéré	2020-2021	126 100		Début août 2018	Fin janvier 2020			
30	RE2	2.1.3	Cérémonial d'État et protocole (Programme de subvention fédérale pour les lieutenant-gouverneurs)	5 510 224	Modéré		126 100	Débuté en octobre 2016	Fin avril 2018				
31	RE3	3.1.1	Programme d'accueil (Groupée 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3)	26 376 362	Modéré		126 100			Début avril 2019	Fin décembre 2020		
32	RE3	3.1.2	Programme de soutien au sport (Groupée 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3)	155 806 933	Modéré		126 100			Début avril 2019	Fin décembre 2020		
33	RE3	3.1.3	Programme d'aide aux athlètes (Groupée 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3)	33 690 723	Modéré		126 100			Début avril 2019	Fin décembre 2020		

Politique stratégique, planification et affaires ministérielles

34	RE4	2.2.1	Programme des droits de la personne	6 171 303	Élevé	2020-2021	184 600			Début février 2020		Fin janvier 2022	
35	S/O	S/O	Programme de contestation judiciaire	Inclus dans 2.2.1			126 100						Début septembre 2022

Autre (Secrétariat Canada 150)

36	S/O	2.2.4	150e anniversaire de la confédération	2 603 159				Débuté en mars 2017	Fin mars 2019				

Services internes

#	RE	# RP	Nom du programme	Dépenses prévues (PSE 2018-2019) ($)	Niveau de risque lié à l'évaluation	Vérifications prévues 2018-2019 à 2020-2021	Montant approuvé (modèle de financement de la DSE) $	Date de début avant à 2018-2019	ANNÉE 1 2018-2019	ANNÉE 2 2019-2020	ANNÉE 3 2020-2021	ANNÉE 4 2021-2022	ANNÉE 5 2022-2023
37	S/O	S/O	Gestion des acquisitions	943 533	À déterminer						Début mai 2020	Fin octobre 2021	
38	S/O	S/O	Communications	11 068 770	À déterminer	T2 2018-19			Début septembre 2018	Fin octobre 2019			
39	S/O	S/O	Gestion des finances	5 969 853	À déterminer								Début mai 2022
40	S/O	S/O	Gestion des ressources humaines	12 990 815	À déterminer	T2 2018-19					Début mai 2020	Fin octobre 2021	
41	S/O	S/O	Gestion de l'information	5 455 631	À déterminer	2019-20				Début mai 2019	Fin avril 2020		
42	S/O	S/O	Technologies de l'information	9 336 101	À déterminer					Début mai 2019	fin octobre 2020		
43	S/O	S/O	Soutien à la gouvernance et à la gestion	32 959 417	À déterminer							Début mai 2021	fin octobre 2022
44	S/O	S/O	Gestion du matériel	253 692	À déterminer						Début mai 2020	fin octobre 2021	
45	S/O	S/O	Gestion des biens immobiliers	3 134 615	À déterminer							Début mai 2021	fin octobre 2022

Initiatives horizontales d'autres ministères fédéraux

46	S/O	S/O	Stratégie jeunesse emploi (évaluation gérée par Emploi et développement social Canada / PCH Jeunesse Canada au travail)					Débuté en mai 2016	Continu	Fin janvier 2020			

Annexe 4 – Modèle logique de la DES

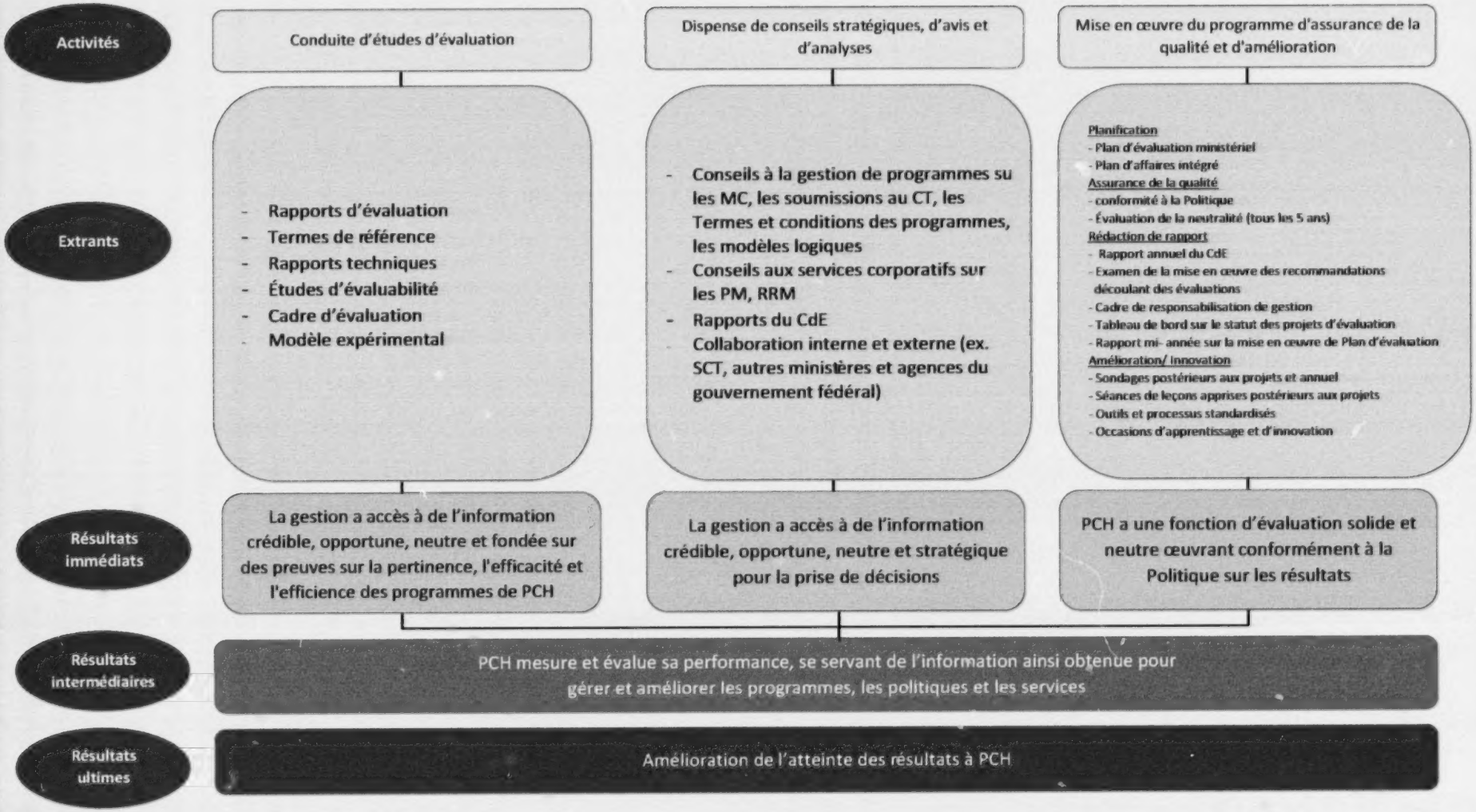

Annexe 5 – Aperçu des résultats des consultations lors de la planification des évaluations

De février à mars 2018, la DSE a mené des consultations auprès de la direction des secteurs en vue d'orienter le processus de planification. Voici un résumé des principaux points découlant de ces consultations.

- L'analyse comparative entre les sexes plus, diversité et inclusion dans la prestation des services de la DSE

Priorité accordée à l'importance de tenir compte de l'égalité des sexes, de la diversité et de l'inclusion dans les évaluations. Les questions liées à ces thèmes doivent être incluses dans la grille d'évaluation afin de démontrer les résultats.

- Participation de la DSE à l'expérimentation

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada en matière d'expérimentation afin d'améliorer l'exécution des programmes, Patrimoine canadien réalise de petites expériences dans tous les secteurs d'activité, et tous les programmes se sont engagés à établir des plans d'expérimentation détaillés pour 2018-2019 qui s'appuient sur les travaux de recherches des années précédentes. Dans ce contexte, la DSE ainsi que tous les secteurs ont exprimé leur intérêt à l'égard de l'évaluation des projets expérimentaux. La DSE travaillera avec les intervenants et avec le SCT et le Bureau du Conseil privé afin d'évaluer les résultats de ces projets expérimentaux.

- Intérêt soutenu à l'égard du projet conjoint d'audit et d'évaluation

À la suite du projet pilote « Audit et évaluation conjoints des contrôles budgétaires – crédit 1 » réalisé en 2016-2017 par le BDPV et la DSE, et grâce au soutien offert par le personnel d'audit dans l'évaluation du Programme du multiculturalisme en 2017-2018, la réalisation d'autres projets conjoints d'audit et d'évaluation suscite un certain intérêt au sein du Ministère. Cette mission conjointe était une initiative novatrice qui présentait des avantages comme l'efficacité et la réduction du fardeau pour le personnel des programmes, tout en offrant à la direction une valeur ajoutée.

Annexe 6 – Aperçu des progrès réalisés par la DSE concernant le PEM 2017-2018 à 2021-2022

No	# RP	Nom du programme	Statut (au 31 mars 2018)	Tel que planifié	Date d'envoi au SCT	Date de publication
1	2.3.1	Programme Développement des communautés de langue officielle (évaluation groupée 2.3.1 et 2.3.2)	Approuvé le 16 mai 2017	√	19 mai 2017	16 novembre 2017
	2.3.2	Programme de mise en valeur des langues officielles (évaluation groupée 2.3.1 et 2.3.2)	Approuvé le 16 mai 2017	√	19 mai 2017	16 novembre 2017
2	2.3.3	Programme de coordination des langues officielles A. Coordination horizontale de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018	Approuvé le 29 mai 2017	√	31 mai 2017	29 janvier 2018
	Inclus dans 2.3.1 et 2.3.2	Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018	Approuvé le 29 mai 2017 (évaluation horizontale menée par PCH)	√	31 mai 2017	29 janvier 2018
3	1.3.4	Institut canadien de conservation	Approuvé le 17 juillet 2017	√	28 juillet 2017	29 mars 2018
4	2.1.1	Programme des célébrations et des commémorations	Approuvé le 27 mars 2018	Selon la date révisée	10 avril 2018	Date cible: 25 juillet 2018
5	2.2.5	Programme du Multiculturalisme	Approuvé le 29 mars 2018	√	10 avril 2018	Date cible: 27 juillet 2018